



Pacte civil pacte notaire

Par **LOLALI**, le **22/07/2010** à **16:57**

Bonjour,

mon concubin et moi nous sommes pas marié, et mon concubin a acheté une maison il y a 15 ans maintenant , mais elle n'est pas a mon nom , nous vivons ensemble depuis 15 ans avec 3 enfants.

nous avons décidé de nous pactés et le notaire nous demande 600 euros pour le pacte nous n'avons pas cette somme, es se ce que l'on peu juste faire un pacte civil uniquement , car rien n'est à mon nom

mon concubin a fait un testament chez le notaire entre temps pour me léguer usu fruit de la maison

merci de repondre rapidement

Par **fabienne034**, le **22/07/2010** à **17:45**

bonjour,

vous pouvez vous pacser sans passer chez le notaire, tout le monde se débrouille seul heureusement les pacs rédigés par un notaire sont infimes

pour tout savoir sur le pacs

<http://www.fbis.net/pacscreation.htm>

mais comme il y a un problème de maison prenez un modèle de pacs complet et non un modèle de pacs simplifié

[fluo]C'est payant.[/fluo]